



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 29 septembre 2016

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Culture au sujet des édifices religieux.

Vu les discussions actuelles portant sur l'avenir des fabriques d'églises dans le cadre du projet de loi sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, nous nous permettons de revenir à la question parlementaire n°1168 du 29 mai 2015 de Serge Wilmes concernant les édifices religieux. Dans sa réponse datant du 4 juin 2015, l'ancienne Ministre de la Culture avait énuméré les édifices religieux classés « monuments nationaux », à savoir 45 églises et clochers, 22 chapelles, 11 ensembles mobiliers d'église, 13 orgues d'église, 3 statues religieuses, 2 croix, 16 cimetières, 1 presbytère, 7 anciens presbytères, 2 couvents, 2 anciennes abbayes et 2 anciens ermitages, respectivement inscrits à l'« inventaire supplémentaire », à savoir 14 églises, 16 chapelles, 1 ensemble de peintures murales dans le chœur d'une église, 6 ensembles mobiliers d'église, 1 orgue d'église, 1 statue religieuse, 2 croix, 6 cimetières, 1 presbytère et 3 anciens presbytères.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

1. Monsieur le Ministre peut-il nous dire si les statistiques ci-dessus sont toujours d'actualité ?
2. Monsieur le Ministre peut-il le cas échéant renseigner sur le nombre d'édifices religieux, estimé à 500 par l'ancienne Ministre, ayant entretemps rejoint la liste des monuments nationaux respectivement l'inventaire supplémentaire ?
3. Combien d'édifices religieux ne bénéficient toujours d'aucune mesure de protection ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Serge Wilmes
Député

Diane Adehm
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Luxembourg, le

31 OCT. 2016

Réf. : 819x551b2



Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 2431 du 29 septembre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Serge Wilmes sur les édifices religieux du Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 2431 du 29 septembre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Serge Wilmes sur les édifices religieux du Grand-Duché de Luxembourg, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

Question parlementaire n° 2431 du 29 septembre 2016 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Serge Wilmes sur les édifices religieux du Grand-Duché de Luxembourg

1) Monsieur le Ministre peut-il nous dire si les statistiques ci-dessus sont toujours d'actualité ?

Les statistiques en question ne sont plus d'actualité.

2) Monsieur le Ministre peut-il le cas échéant renseigner sur le nombre d'édifices religieux, estimé à 500 par l'ancienne Ministre, ayant entretemps rejoint la liste des monuments nationaux respectivement l'inventaire supplémentaire ?

Deux objets appartenant au patrimoine religieux ont été entretemps classés monument national et quatre objets ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire.

3) Combien d'édifices religieux ne bénéficient toujours d'aucune mesure de protection ?

En dehors des objets protégés par l'Etat, voire par les communes via leurs plans d'aménagement général respectifs, tous les autres édifices religieux ne bénéficient pas de protection à ce jour.